RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en exercice : 43
Nombre de Conseillers présents à la séance : 38

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 29 juin 2022

OBJET :

DE-22-06-1-32) ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMMUNALES A DES ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi vingt-neuf juin à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 16 juin 2022 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme FOURNIER, BEUZELIN.

Absents excusés : Mme MARTIN (pouvoir à M. BENSOUSSAN), M. PITAVY (pouvoir à Mme BOILOT), Mme RANIERI (pouvoir à Mme GAUVAIN), Mme BALAGNA-RANIN (pouvoir à M. RIBET), M. POLITZER (pouvoir à Mme GALL).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. LEROY

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220629-lmc1H9743H1-DE
Date de réception en Préfecture : 05/07/2022
Date de Publication : 06/07/2022

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les crédits inscrits au budget primitif 2022 pour l'attribution de subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé et autres organismes ;

Après avis de la commission Sécurité publique, Affaires juridiques, Domaine du 24 juin 2022,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Attribue une subvention aux associations à caractère patriotique suivantes :

Association des sous-officiers de réserve du Val-de-Marne - Amicale de l'école de perfectionnement des sous-officiers Vincennes (ASOR 94 / AEPSORV)	1 000 €
Vincennes - Tradition chasseurs (Fanfare)	1 000 €
Total	**2 000 €**
Reste à répartir	0 €

ARTICLE II : Ces dépenses seront prélevées sur les crédits prévus au Budget primitif 2022, article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et aux organismes de droit privé ».

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220629-lmc1H9743H1-DE
Date de réception en Préfecture : 05/07/2022
Date de Publication : 06/07/2022